

## **ACCORD DE RESERVATION (2)**

### **ENTRE LES SOUSSIGNES :**

La Commune de St Jean de Vedas représentée par son Maire en exercice, Monsieur François RIO, dûment habilitée par délibération du.....

### **ET :**

La S.A. UN TOIT POUR TOUS, représenté par Monsieur Jean Luc GARCIA, Directeur Général.

### **IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

#### **Article 1 :**

Au terme des accords intervenus avec la Commune de ST JEAN DE VEDAS concernant la construction de 26 logements collectifs par la SA UN TOIT POUR TOUS Résidence QUATRO, Un Toit Pour Tous accepte de mettre en place le présent accord de réservation avec la Commune de ST JEAN DE VEDAS portant sur **11 logements**.

#### **Article 2 :**

Les logements, objet du présent accord de réservation sont les suivants :

- n°1002 – Type II PMR – (PLUS)
- n°1101 – Type III – (PLUS)
- n°1102 – Type II – (PLAI)
- n°1202 – Type III – (PLAI)
- n°2001 – Type III PMR– (PLUS)
- n°2003 – Type III – (PLUS)
- n°2102 – Type III – (PLUS)
- n°3001 – Type III – (PLUS)
- n°3102 – Type II – (PLUS)
- n°4002 – Type IV – (PLUS)
- n°4103 – Type IV – (PLUS)

#### **Article 3 : Première attribution**

En vue de la première attribution des logements visés à l'article 2, la SA UN TOIT POUR TOUS s'engage à communiquer 4 mois avant la date prévisionnelle de livraison toute information utile (loyer, charges...) à la Commune.

Le Maire devra faire parvenir ses dossiers de candidature à la SA UN TOIT POUR TOUS dès que possible et, au plus tard, un mois avant la réunion de la Commission d'Attribution des Logements statuant sur l'attribution des logements de l'opération.

Passé ce délai et à défaut de candidat, la SA UN TOIT POUR TOUS désignera un candidat de son choix ; le Maire retrouvera son droit de désignation lors de la libération suivante du logement.

#### **Article 4 : Conditions d'attribution des logements**

Les bénéficiaires désignés par la Mairie devront satisfaire, à la date de leur désignation, aux conditions générales imposées par la réglementation en vigueur en matière de logements sociaux et aux conditions d'attribution des logements de la SA UN TOIT POUR TOUS, et ceci à l'exclusion de toutes autres conditions particulières.

#### **Article 5 : Gestion des préavis**

Dès le préavis reçu sur le logement, la SA UN TOIT POUR TOUS avise immédiatement la Mairie par courrier, en indiquant la date de libération du logement et en précisant le montant des loyers et des charges accessoires.

La Mairie dispose alors d'un délai d'un mois à compter de la réception dudit courrier pour soit proposer à la SA UN TOIT POUR TOUS un nouveau locataire, soit abandonner à la SA le choix du nouveau locataire ; la Commune retrouvant son droit de désignation lors de vacance suivante du logement.

#### **Article 6 : Engagement de location**

La SA UN TOIT POUR TOUS traitera directement avec les bénéficiaires des logements désignés par la Commune, lesquels seront personnellement responsables de leurs obligations en qualité de locataires.

La SA UN TOIT POUR TOUS exercera tous les droits de propriétaires que la loi et le bail lui confèrent. Il pourra, notamment, donner congé au locataire si ce dernier refuse de respecter ses obligations locatives et le poursuivre en justice pour paiement ou expulsion.

La SA UN TOIT POUR TOUS s'engage à contrôler les plafonds de loyers et de ressources des locataires en fonction du prêt principal ayant servi à financer l'opération.

#### **Article 7 :**

Le présent accord de réservation est valable pour un an et sera tacitement reconduit à sa date d'anniversaire de signature sauf dénonciation par l'une et l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé d'avis de réception en respectant un préavis de 6 mois.

Fait à Nîmes, le 6 mai 2021  
En deux exemplaires originaux

LU ET APPROUVE

Pour La SA UN TOIT POUR TOUS

LU ET APPROUVE

La Commune de ST JEAN DE VEDAS

**SA UN TOIT POUR TOUS**  
8 Bis Avenue G. Pompidou  
CS 77199 - 30914 Nîmes Cedex 2  
Tél. 04 30 06 10 00 - Fax : 04 66 62 75 01  
contact@untoitpourtous.fr / www.untoitpourtous.fr  
R.C.S. Nîmes : 680.201.365 - SIRET : 680.201.365.00029 - APE 6820A

  
**Jean-Luc GARCIA**  
Directeur Général